Charte de fonctionnement du Village Autogéré, Anticapitaliste et Anti-Nucléaire

Cette charte a été réalisée collectivement afin de poser des bases de fonctionnement permettant une autogestion au quotidien, dans un souci d'efficacité.

ORGANISATION GENERALE DU VAAAN

Le VAAAN est organisé à partir d'une double dimension :

Les quartiers

Les quartiers sont organisés autour d'une cuisine collective qui est l'espace central de vie du quartier. Ils se constituent sur le principe de la libre association en tentant de favoriser au maximum les échanges et les rencontres, notamment au plan international. Pensez y lors de votre installation ! Les quartiers sont autonomes dans leurs animations, actions et projets dans le cadre de l'appel du VAAAN et de sa charte de fonctionnement.

Pour un bon fonctionnement collectif, il est souhaitable qu'un quartier n'accueille pas plus de 200 personnes

Le VAAAN n'étant pas un lieu de consommation mais une expérience d'autogestion, les personnes désireuses d'habiter le village se doivent de s'impliquer dans sa vie quotidienne : participation aux tâches de cuisine, de nettoyage, de décisions collectives, etc...

Les espaces collectifs inter-quartiers

- espace accueil,
- espace tables de presse militantes et d'expériences alternatives, stands...,
- espace info,
- espace médical,
- espace juridique,
- espace médias-information,
- espace d'activités libres et spontanées,
- espace enfants,
- espace débats.

Les associations, organisations politiques et syndicales impliquées dans l'organisation et la préparation du VAAAN ou se retrouvant dans son texte d'appel, peuvent apparaître en tant que telle au sein du Village. Néanmoins, leur apparition se fera au sein d'un espace précis, un espace identifié d'information, de tables de presses militantes et de stands sur les expériences alternatives et autogestionnaires.

Les organisations présentes au sein du VAAAN peuvent aussi organiser et animer des débats en tant que telles.

FONCTIONNEMENT COLLECTIF

- **Accueil**

  Une tente d'accueil est placée à l'entrée du village. Toute personne souhaitant s'installer dans le village doit passer par cette tente où il lui sera précisé l'identité et le fonctionnement du VAAAN, ainsi que tous les renseignements utiles qui lui permettront de s'intégrer et de participer le plus rapidement possible à la vie du village.

- **Point Info**

  Il servira de relai d'information, une personne de cet espace sera désigné comme crieur pour annoncer des infos pratiques et ponctuelles (actions directes...) et également les pôles important d'information du village (compte-rendus d''AG, panneau de covoiturage...)

- **Echanges avec la population locale**

  Le VAAAN souhaite développer des relations harmonieuses avec la population locale (cela passe donc par l'attitude de chaque participant-e envers les personnes extérieures), et l'invite à participer aux activités du village.

- **Comportement**

  Tout comportement et attitude sexiste, raciste, antisémite, homophobe, âgiste ou simplement violent est à proscrire au sein du village.

- **Véhicules**

  La circulation des véhicules à moteur est proscrite à l'intérieur du village, pour des raisons évidentes de sécurité, de douceur de vivre, de pollution. Sont dérogataires les véhicules de secours et les véhicules pour les besoins d'organisation, d'installation, de logement et des structures collectives. Un espace de parking est mis à disposition des participant-e-s au VAAAN.

- **Vie et "consommation" au sein du village**

  Les bénéfices et l'argent récolté de quelconque manière que ce soit (sauf pour les tables de presse), sont exclusivement reversés dans la caisse commune du village et seront redistribués selon les besoins d'organisation et de fonctionnement du village, et permettront le financement d'une partie de nos frais généraux d'organisation et de fonctionnement (électricité, location de matériel, frais de communication...)

    - **Repas** : toutes les cuisines sont à prix libre, le prix de revient du repas étant affiché. Des réunions inter-cuisines pourront être mises en place. Tenant compte des convictions de nombreux-ses participant-e-s vis à vis des animaux, il serait souhaitable que les cuisines évitent l'alimentation carnée dans leur repas. Elles favorisent également l'agriculture biologique, locale, et la récupération.

- **Assemblé générale et Débats**

  L'assemblée générale du VAAAN est souveraine pour toute les décisions, elle favorise et recherche le consensus de touTEs les participants . Le consensus s'obtient par des des concessions réciproques des parties en désaccord, afin d'arriver a une position commune qui satisfasse tout le monde. Dans les assemblées générales comme dans les débats, deux modérateuRICES veillent a la bonne distribution de la parole et au bon

fonctionnement des débats. Une troisième personne prend des notes afin d'établir un compte rendu des débats.

- **Solidarité face à la répression**

  Le VAAAN sera solidaire face à la répression policière qui peut toucher les manifestant-e-s menant des actions ayant un sens politique, inscrit-e-s ou non dans le VAAAN. Les actions de solidarité feront l'objet d'une élaboration et d'une décision collectives, par le biais des Assemblées générales.

- **Journalistes et médias**

  La première assemblée générale déterminera l'attitude générale du village avec la presse et les journalistes. Avant cette décision, la presse et les journalistes ne seront pas accepté au delà de l'entrée du village, ou pourront leur être distribués les textes publics du village. Toutes personne filmée ou prise en photo doit être prévenue et consentante.

- **Espace enfant**

  Un espace permettant d'accueillir et de proposer des activités aux enfants présents dans le VAAAN est envisagé. Sa mise en place relèvera de la coordination des parents et volontaires autour de cette question. Nous invitons les participant-e-s au VAAAN à amener du matériel d'activités pour les enfants, un espace étant prévu pour celles-ci.

- **Sûreté**

  La participation au VAAAN sous-tend une responsabilité de chacun face aux questions de sécurité de toute sorte, et plus spécialement celles touchant les enfants, les sans-papiers, et le cas des attaques policières. Une équipe sera plus spécifiquement chargée de la défense du village, notamment la nuit.

COMMENT CONSTRUIRE ET DECIDER COLLECTIVEMENT ?

Une assemblée générale quotidienne sera organisée par quartier, regroupant l'ensemble des habitant-e-s du quartier, et permettant l'expression de tout le monde. Elle se tiendra le matin dans chaque quartier.

Elle prendra les décisions concernant l'organisation collective du quartier : répartition des tâches de cuisine, de nettoyage, projets, animations, actions... C'est à ce moment-là que les personnes habitant le quartier se porteront volontaires pour les équipes quartiers et inter-quartiers, dans lesquelles la mixité sera favorisée.

Une assemblée générale de village se tiendra donc quotidiennement vers 12h. Les décisions prise à l'AG de village seront communiquées par crieurs et affichage.

Ces décisions porteront sur :

- les actions, manifestations et activités diverses menées par le VAAAN, les questions qui peuvent se poser en fonction de l'actualité (répression, actions de solidarités, de résistance...)
- la constitution des équipes inter-quartiers nécessaires au fonctionnement quotidien du VAAAN. Ces équipes rotatives.

L'assemblé générale de village pourra se diviser en plusieures "sous-AG", si le besoin s'en fait sentir.

A quelles équipes participer ?

Les équipes, qu'elles agissent sur un quartier ou sur le village, se formeront avec les participant-e-s au village, sur le principe du volontariat, base de l'autogestion.

Chaque personne est donc invitée à participer au niveau de son quartier et dans les équipes inter-quartiers.

- équipe accueil,
- équipe médicale,
- équipe juridique,
- équipe animations, débats et traduction,
- équipe espace enfant,
- équipe de nettoyage des lieux communs,
- équipe de surveillance du matériel,
- équipe "Sérénité", qui aura un rôle de défense du village,
- équipe "espace info"

Nous invitons toutes les personnes ayant des compétences spécifiques (en traduction, juridique, médical..), à se faire connaître lors de leur arrivée à l'accueil du VAAAN.